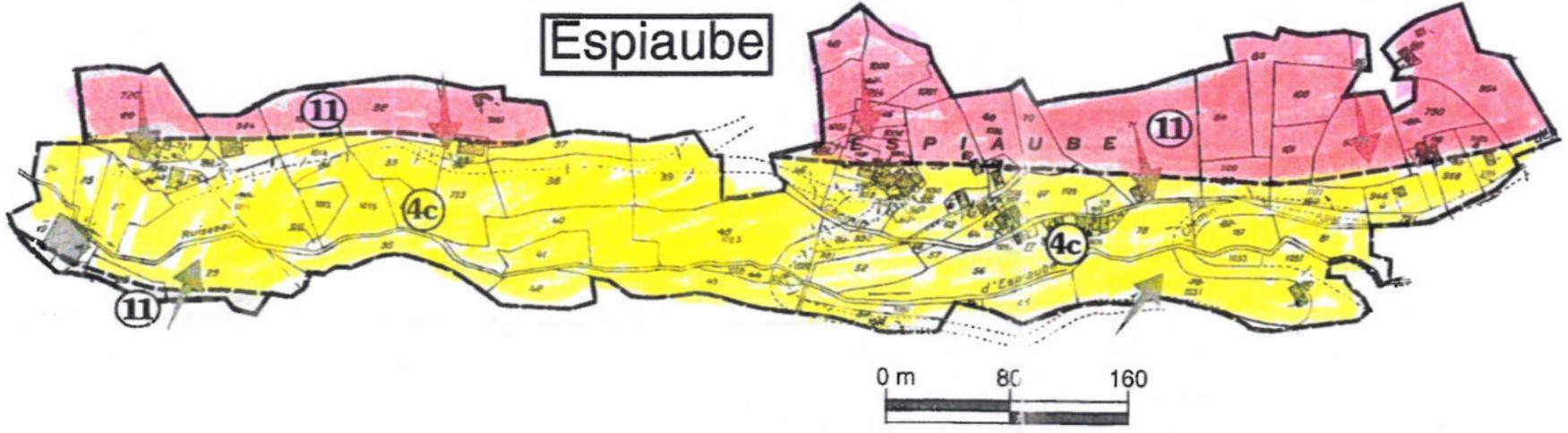
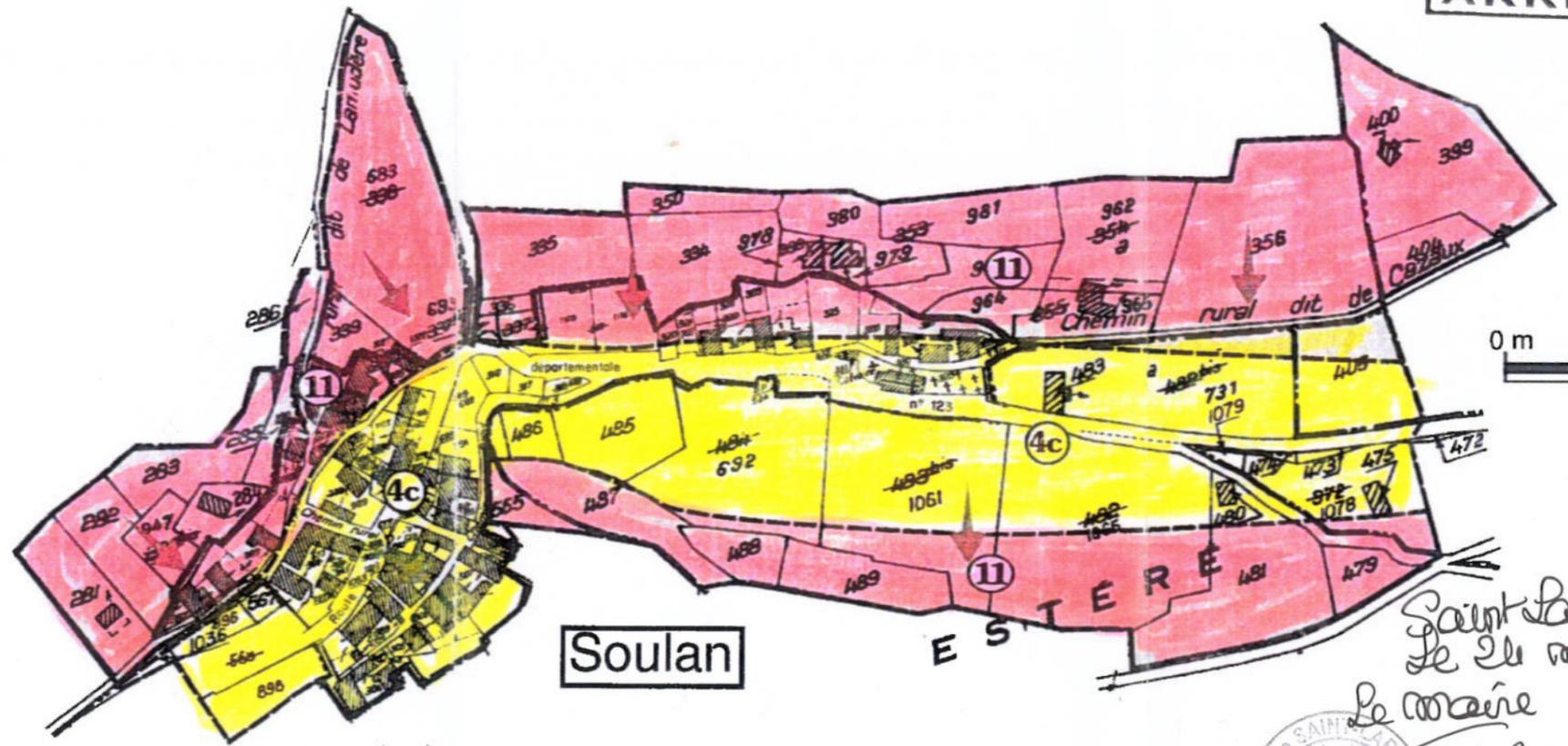


Carte Aptitude
des sols à l'ANC
secteur
Espiaube
Soulan



PRÉFECTURE DES
HAUTES-PYRÉNÉES
29 MARS 2016
ARRIVÉE



DE
VIELLE-AURE

COMMUNE

Saint-Loup-Soulan
Le 29 mars 2016
Le maire
(10)
Jean-François Pire



29 MARS 2016

ARRIVÉE

Saint-Lary-Soulan
le 24 Mars 2016

Le Maire

10.7
Jean-Henri Girard

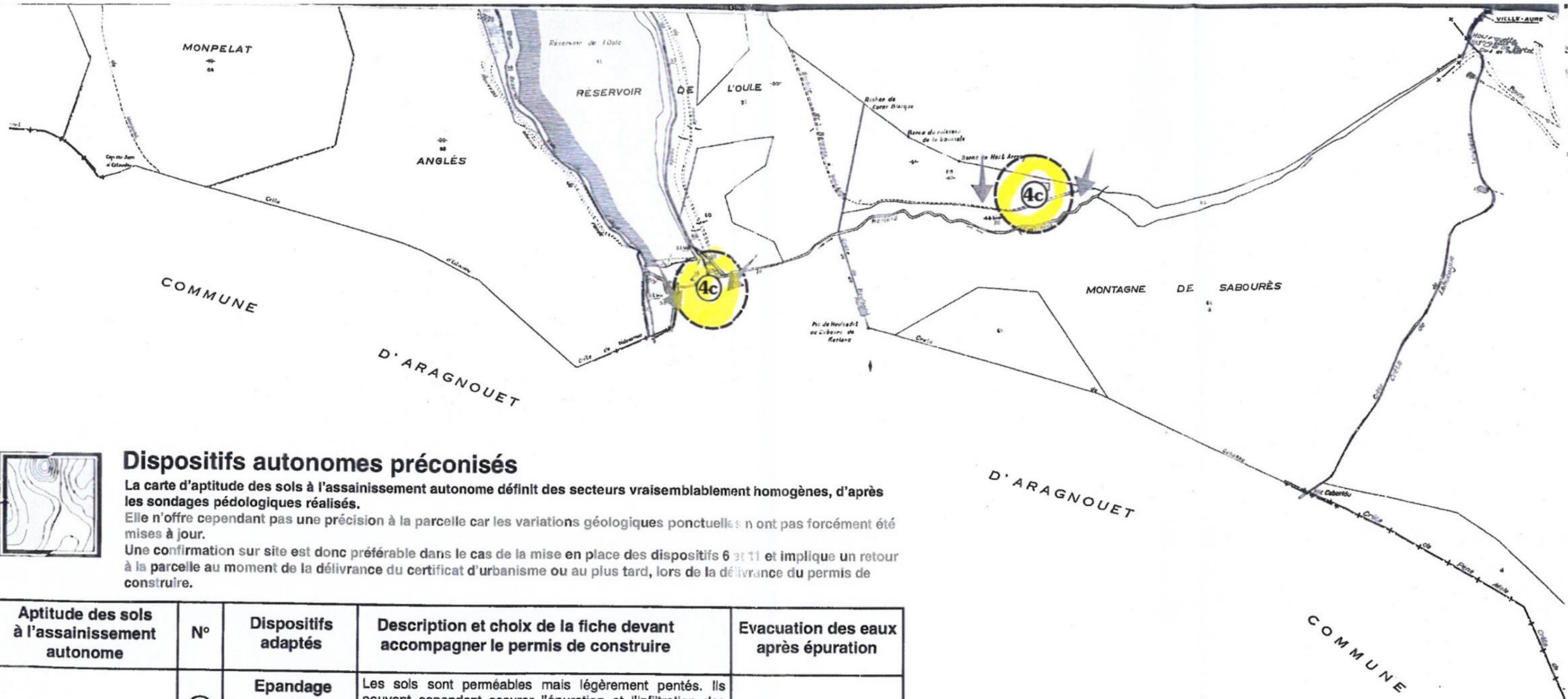
Dispositifs autonomes préconisés

La carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome définit des secteurs vraisemblablement homogènes, d'après les sondages pédologiques réalisés.

Elle n'offre cependant pas une précision à la parcelle car les variations géologiques ponctuelles n'ont pas forcément été mises à jour.

Une confirmation sur site est donc préférable dans le cas de la mise en place des dispositifs 6 et 11 et implique un retour à la parcelle au moment de la délivrance du certificat d'urbanisme ou au plus tard, lors de la délivrance du permis de construire.

Aptitude des sols à l'assainissement autonome	N°	Dispositifs adaptés	Description et choix de la fiche devant accompagner le permis de construire	Evacuation des eaux après épuration
Favorable	4c	Epandage souterrain adapté à la pente	Les sols sont perméables mais légèrement pentés. Ils peuvent cependant assurer l'épuration et l'infiltration des eaux. Avant de remettre la fiche 4 au particulier, il conviendra de ne conserver que les lignes adéquates (c) dans le tableau des dimensions de tranchées.	Infiltration dans le sol
Défavorable	11	Aucun dispositif d'assainissement autonome n'est adapté. Sauf aménagements particuliers, l'assainissement autonome classique est impossible sur ces parcelles. Les seules possibilités envisagées pour les maisons existantes, lorsqu'une solution d'assainissement collectif n'est pas envisageable, sont : l'acquisition d'une parcelle où l'assainissement autonome est possible, ou la réalisation d'un terrassement en respectant les normes de stabilité et de structure, ou d'une fosse étanche (solution impérative si aucun rejet vers le milieu naturel n'est possible). Etant donné les difficultés rencontrées pour la mise en place de dispositifs autonomes, il est conseillé de limiter la construction sur ces secteurs ou de les desservir par un réseau collectif.		



Dispositifs autonomes préconisés

La carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome définit des secteurs vraisemblablement homogènes, d'après les sondages pédologiques réalisés.

Elle n'offre cependant pas une précision à la parcelle car les variations géologiques ponctuelles n'ont pas forcément été mises à jour.

Une confirmation sur site est donc préférable dans le cas de la mise en place des dispositifs 6 et 11 et implique un retour à la parcelle au moment de la délivrance du certificat d'urbanisme ou au plus tard, lors de la délivrance du permis de construire.

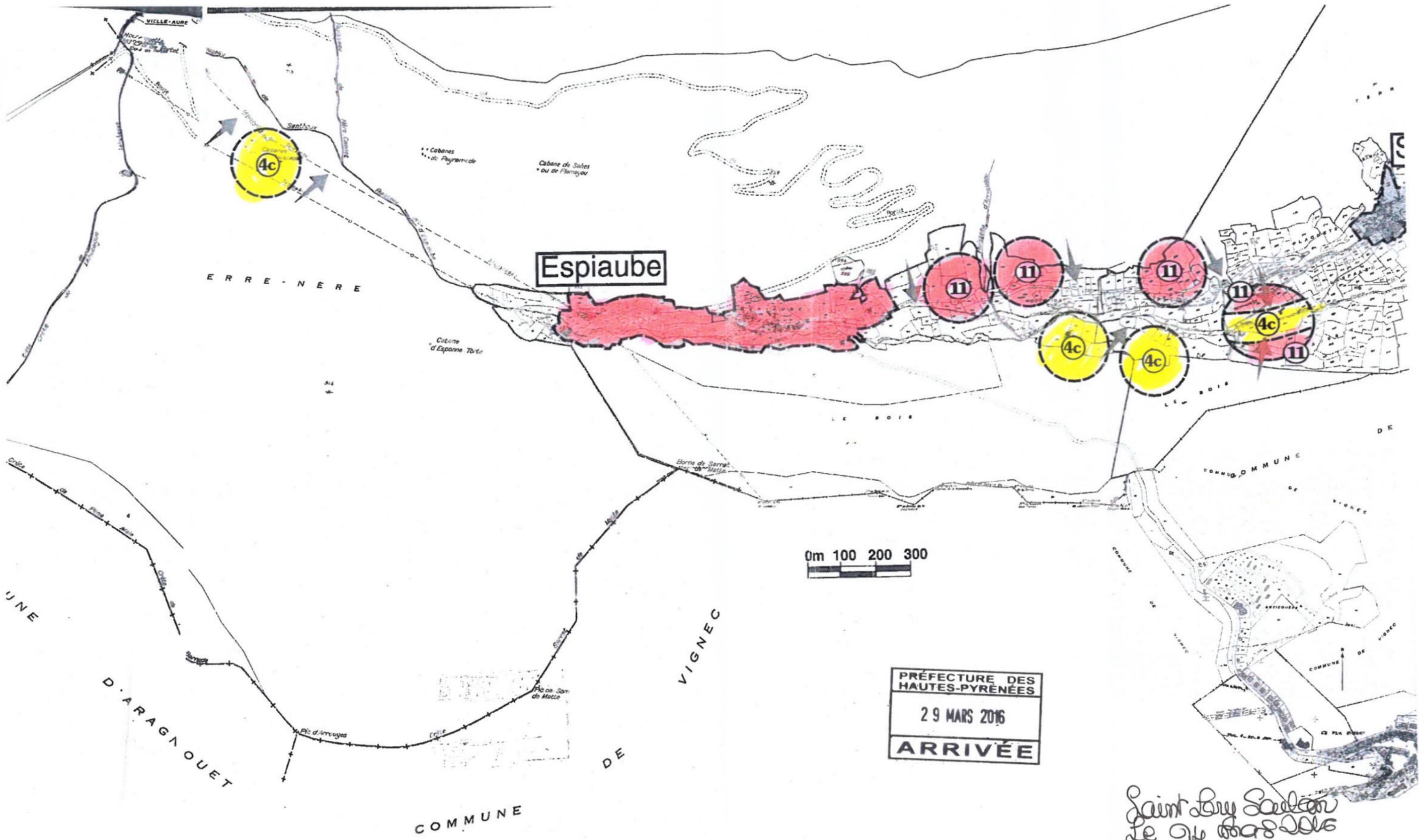
Aptitude des sols à l'assainissement autonome	N°	Dispositifs adaptés	Description et choix de la fiche devant accompagner le permis de construire	Evacuation des eaux après épuration
Favorable	4c	Epandage souterrain adapté à la pente	Les sols sont perméables mais légèrement pentés. Ils peuvent cependant assurer l'épuration et l'infiltration des eaux. Avant de remettre la fiche 4 au particulier, il conviendra de ne conserver que les lignes adéquates (c) dans le tableau des dimensions de tranchées.	Infiltration dans le sol
Défavorable	11	Aucun dispositif d'assainissement autonome n'est adapté. Sauf aménagements particuliers, l'assainissement autonome classique est impossible sur ces parcelles. Les seules possibilités envisagées pour les maisons existantes, lorsqu'une solution d'assainissement collectif n'est pas envisageable, sont : l'acquisition d'une parcelle où l'assainissement autonome est possible, ou la réalisation d'un terrassement en respectant les normes de stabilité et de structure, ou d'une fosse étanche (solution impérative si aucun rejet vers le milieu naturel n'est possible). Etant donné les difficultés rencontrées pour la mise en place de dispositifs autonomes, il est conseillé de limiter la construction sur ces secteurs ou de les desservir par un réseau collectif.		

PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES
29 MARS 2016
ARRIVÉE

Saint-Lary-Soulan
Le 29 Mars 2016
Le Maire,

Jean-François Min





Saint-Lary-Soulet
 Le 24 Mars 2016
 Le maire
 Jean Pierre

